



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Année scolaire 2022/2023

Les dossiers d'inscription scolaire pour les **enfants nés en 2019** et les **nouveaux élèves arrivants**, seront à votre disposition au sein des quatre maisons France services de la Communauté de Communes Cœur de Beauce (Janville, Voves, Orgères-en-Beauce et Sainville) à compter du **28 février 2022 jusqu'au 31 mars 2022** aux heures d'ouverture au public :

- Du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 13H45 à 17H30 (16H45 le vendredi) pour Janville en beauce, Voves et Orgères en beauce
- Le mardi de 13h45 à 18h et le vendredi de 9h à 12h pour Sainville

Ils sont également mis à disposition des écoles, des mairies et téléchargeables sur le site internet : www.coeurdebeauce.fr.

Il conviendra de compléter Le dossier unique d'inscription et de le retourner accompagné des documents suivants par mail à l'adresse inscriptions@coeurdebeauce.fr:

- Copie intégrale du livret de famille
- Copie pièce d'identité des parents
- Copie des pages du carnet de santé, relatives aux vaccinations,
- Copie d'un justificatif de domicile.
- Pour un enfant déjà scolarisé dans une autre école, en plus des documents précités, fournir le certificat de radiation de l'école précédente.
- Pour les parents divorcés ou séparés : photocopie du jugement fixant la résidence et la garde de l'enfant.
- Attestation d'assurance responsabilité civile (si inscription à la restauration scolaire)
- Projet d'Accueil Individualisé si nécessaire (si inscription à la restauration scolaire)

Vous avez également la possibilité de déposer l'ensemble du dossier au :

Service scolaire de la Communauté de Communes Cœur de Cœur

Rue Texier Gallas

Voves- 28310 les Villages Vovéens.

Pour toutes questions ou précisions, vous pouvez contacter le service scolaire de la communauté de communes au 02 37 88 07 91.